



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt création

Question écrite n° 41676

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés d'application du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA) qui vont jusqu'à menacer l'existence de très nombreuses entreprises artisanales. En effet, les contentieux relatifs à ce crédit d'impôt touchent, selon les dernières estimations des associations, 500 entreprises environ. Les contrôles se soldent par des demandes de remboursement des sommes perçues sur 2, 3, 4 exercices, sommes que la plupart des artisans ne sont absolument pas en mesure de verser dans les délais alloués. En outre, le bulletin officiel des impôts du 25 septembre 2013 est venu limiter davantage le périmètre du crédit d'impôt en excluant du dispositif, pour des raisons uniquement comptables, les entreprises dites prestataires de services (doreurs, restaurateurs d'œuvres d'art et de monuments, décorateurs restaurateurs, etc.). Ces entreprises n'auront bientôt pas d'autres choix que de mettre la clé sous la porte provoquant *de facto* un véritable plan social dans le secteur des métiers d'art. Il aimerait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41676

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11520

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)